

Rapport au Conseil municipal du 6 février 2025

Objet : Débat et vote sur le rapport d'orientations budgétaires de la Ville d'Orly pour 2025.

1- Le cadre juridique du débat d'orientations budgétaires

Le débat d'orientations budgétaires (DOB) représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité, préalablement au vote du budget primitif (BP).

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des communes de plus de 3 500 habitants (Art. L.2312-1 du CGCT). En cas d'absence de DOB, toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale.

Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, le DOB ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du budget. Le budget primitif de la ville d'Orly sera voté au ~~prochain~~ Conseil Municipal du mois d'avril.

Avant l'examen du budget, l'exécutif des communes de plus de 10 000 habitants présente à son assemblée délibérante un rapport sur :

- Les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement) (voir point 5 du rapport) ;
- Une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail (voir chapitre II du point 5 du rapport) ;
- Les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement (voir chapitre II du point 5 du rapport) et du besoin de financement de la collectivité (voir chapitre III du point 5 du rapport) ;
- La structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice (voir chapitre III du point 5 du rapport) ;
- Les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses (voir point 6 du rapport).

La délibération est obligatoire, elle permet de prendre acte de la tenue du DOB et de prémunir les collectivités contre un éventuel contentieux engagé par un tiers devant une juridiction administrative.

Par ailleurs, afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles, le rapport doit être mis à disposition du public à la mairie ainsi

qu'être mis en ligne sur le site internet de la collectivité, après sa présentation en Conseil municipal.

Le présent rapport présente donc d'une part une synthèse du contexte et des contraintes qui pèsent sur la ville dans le cadre de la préparation de son budget 2025. D'autre part, il indique les grandes lignes du BP à venir tout en détaillant l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la ville, des effectifs et des dépenses de personnels, ainsi que leurs évolutions prévisionnelles. En dernier lieu, il expose les orientations politiques qui trouveront leur traduction au sein du budget 2025.

2- Le contexte économique et institutionnel

Aperçu de l'environnement macro-économique

Au niveau mondial, l'année 2024 a confirmé le ralentissement de la croissance qui est en moyenne de 3% mais avec des dynamiques régionales très différentes puisqu'elle est au ralenti dans l'Union Européenne (moins de 1%). Ce ralentissement est accompagné d'une décélération de l'inflation, ce qui pousse les banques centrales à desserrer l'étau du crédit en baissant leur taux d'intérêt directeur. Néanmoins, les enjeux géopolitiques sont importants dans de nombreuses zones du monde et rendent encore plus incertain l'avenir économique auquel nous allons devoir faire face.

En zone Euro, si l'activité fait mieux que prévu, la croissance reste au ralenti avec une croissance qui devrait être de 0,8% en 2024. Les prévisions pour 2025 tablent sur une croissance du PIB de 1,3%. L'inflation est maintenue au-dessus de 2% en 2024 et elle devrait être de 1,8% en 2025. Ces prévisions sont à prendre avec de très grandes précautions compte tenu des risques géopolitiques évoqués ci-dessus.

En France, tout comme dans la zone Euro, l'inflation est contenue. Si la croissance a eu une légère embelli en 2024, grâce à un effet « Jeux Olympiques » (+0,25%), celle-ci devrait connaître un contre coup en 2025, sous l'effet d'une impulsion budgétaire négative avec les efforts demandés par l'État pour réduire le déficit public.

En effet, le déficit du budget de la France a dérapé en 2024 pour s'établir à 6,1% contre 4,4% dans la loi de Finances 2024 et ce malgré l'arrêt des mesures liées à la crise sanitaire et du bouclier énergétique. Ce dérapage s'explique par une mauvaise prévision des recettes et non un accroissement des dépenses.

La loi de finances (LFI) pour 2025 et la loi de programmation des finances publiques (LPFF) 2023-2027

La loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 définit la ligne que le Gouvernement souhaite donner aux finances publiques. Cette trajectoire vise un retour du déficit public sous le seuil des 3 % de PIB à l'horizon 2027. Néanmoins cette trajectoire devra être revu avec la forte hausse du déficit public en 2024. Malgré tout c'est toujours cette loi de programmation à laquelle nous devons nous référer à ce jour.

Pour rappel, il est prévu que les Administrations Publiques Locales dégagent 0,4 point de PIB d'excédent budgétaire en 2027. Ainsi, leurs dépenses doivent baisser dans le PIB de 1 point sur cette période.

L'État s'assure de la contribution des collectivités territoriales à l'effort de réduction du déficit public en prévoyant une trajectoire d'évolution de leurs dépenses réelles de fonctionnement :

	2023	2024	2025	2026	2027
Evolution des dépenses réelles de fonctionnement des col. territoriales	4,8%	2%	1,5%	1,3%	1,3%

L'objectif d'évolution correspond à l'inflation diminuée de 0,5 point.

L'Etat a mis en place un Haut Conseil des finances publiques locales qui doit assurer le suivi de la mise en œuvre annuelle de cet objectif, sans préciser les éventuelles mesures coercitives mise en œuvre pour faire respecter cet objectif. A voir également comment cette trajectoire sera modifiée pour faire face à la nouvelle situation budgétaire de la France et quelles mesures devront supportées les collectivités locales.

En effet, la situation politique instable en France, fait qu'à ce jour (fin décembre), aucun budget n'a été voté. Le premier projet de loi de finances pour 2025 qui a été retoqué, contenait des mesures de contraintes pour les collectivités locales à hauteur de 5 milliards d'euro, sans compter les mesures dans le projet de loi de finances de la sécurité sociale avec notamment l'augmentation de 4 points des cotisations des charges patronales pour la CNRACL.

Le gouvernement en place fixera-t-il un même niveau de contrainte pour les collectivités et sera-t-il tout simplement en capacité de faire voter un budget ?

C'est dans ce contexte de très grande incertitude que le budget de la ville d'Orly doit être construit. Des ajustements pourraient donc avoir lieu dans les semaines à venir avant le vote du budget ou ils auront lieu au cours de l'année à travers les décisions modificatives.

3- Le contexte local de la ville d'Orly

Dans les années 2010, la ville d'Orly a dû s'adapter à de fortes mutations tant budgétaires, avec la baisse des dotations et les réformes fiscales, qu'institutionnelles, avec l'intégration à l'Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre (EPT GOSB) et à la Métropole du Grand Paris (MGP) qui a entraîné le transfert de compétences et de ressources. La ville d'Orly a donc mis en place un nouveau fonctionnement en lien avec l'EPT et la MGP afin de répondre au mieux aux enjeux de son territoire, entre les compétences qui lui sont dévolues et celles assurées par ces organismes intercommunaux.

Depuis 2020, avec la crise sanitaire et la guerre en Ukraine, nous sommes dans une période d'incertitude économique, marquée depuis 2022 par une forte inflation du prix de l'énergie, de certaines matières premières et de l'alimentation. En effet, lors de ces derniers exercices et à cause de ces crises, la dette publique s'est fortement accrue, les taux d'intérêt sont en augmentation – ce qui rend les financements plus onéreux – et les dépenses contraintes augmentent sous l'effet de la hausse des prix.

Dans ce contexte difficile, la ville d'Orly s'est engagée à maintenir un niveau de service public élevé en maintenant les contrats de vacataires malgré la fermeture de services en période de crise sanitaire ; a supporté des dépenses exceptionnelles liées au Covid qui n'ont été compensées que partiellement par l'Etat (achat de masques, de gel hydro-alcoolique, aménagement de bureaux et

d'accueil du public). La ville a également versé des aides exceptionnelles au public le plus fragile. La baisse de certaines dépenses liées à la non réalisation d'activités (séjours, culture, sport, etc.) a permis de limiter l'impact des nouvelles charges et de garder un bon niveau d'épargne pour le budget la ville. Néanmoins, celui-ci est malgré tout fragilisé, ce qui a nécessité une hausse de la fiscalité et un refinancement de la dette afin de dégager de nouvelles marges de manœuvre. Les années 2022 et 2023 sont venues réduire ces marges de manœuvre avec la hausse des prix et l'augmentation de la masse salariale sous l'effet de la revalorisation du point d'indice, ce qui réduit l'autofinancement de la ville d'Orly. Avec les efforts de gestion engagés, 2024 devraient être une année de relative stabilité des dépenses par rapport à 2023 et ce malgré la création d'un nouveau service pour les Orlysiens avec la mise en place de la police municipale qui vient renforcer la sécurité sur le territoire de la ville.

4- Analyse rétrospective synthétique du budget communal

L'analyse rétrospective des exercices précédents permet de tenir compte des résultats obtenus pour fixer les objectifs budgétaires 2025. A ce jour, le dernier compte administratif clos est celui de l'exercice 2023, l'analyse rétrospective présentée est donc réalisée sur les exercices 2021 à 2023.

Section de fonctionnement

Le tableau ci-dessous présente les dépenses et recettes de la section de fonctionnement.

Sur les recettes réelles de fonctionnement (encadrées en orange), nous pouvons noter une progression de 2,7 M € entre 2021 et 2023. Cette hausse est essentiellement liée aux hausses des recettes fiscales dont l'effet base de la taxe foncière et au rebond de certaines taxes suite à la crise sanitaire comme la taxe séjour.

Pour les dépenses réelles de fonctionnement (encadrées en vert), elles augmentent bien plus rapidement que les recettes puisque la hausse est de +5,8 M € entre 2021 et 2023. Cette hausse importante est liée aux effets de l'inflation sur les charges à caractères générales et à l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires qui impacte la masse salariale.

Avec des dépenses qui augmentent plus vite que les recettes, la capacité d'autofinancement brute est en diminution en 2023 mais se maintient à un bon niveau. La CAF nette est malgré tout stabilisée entre 2021 et 2023 grâce à l'opération de refinancement des emprunts qui a eu lieu en 2021 et qui a permis de diminuer le remboursement du capital de la dette.

PRESENTATION DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

En milliers d'euros

	2 021	2 022	2 023
Produits des services et du domaine	3 179	3 171	3 252
Recettes fiscales retraitées	42 676	43 411	44 995
Dotations et compensations retraitées	11 367	11 532	11 684
Autres produits de gestion courante	468	519	632
Produits exceptionnels hors cessions	390	386	231
Total Ressources réelles de fonctionnement (A)	58 080	59 020	60 795
Charges à caractère général retraitées	11 411	12 673	15 145
Charges de personnel retraitées	31 503	33 278	33 749
Charges de gestion courante	5 379	5 835	5 201
Charges exceptionnelles liées à gestion courante	108	369	87
Total Charges réelles de fonctionnement (B)	48 401	52 155	54 182
EXCEDENT BRUT DE GESTION (A - B)	9 679	6 864	6 613
Charges financières	- 2 424	- 561	- 721
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF)	7 256	6 304	5 893
Remboursement du capital de la dette	- 3 285	- 1 833	- 2 004
CAF Nette du remboursement de la dette	3 971	4 471	3 889

Section d'investissement

Les dépenses d'équipement (encadrées en jaune) sont à un niveau très élevé sur la période étudiée, avec une moyenne de 17,3 M € par an sur ces 3 exercices.

Pour financer ces investissements de 2021-2023, la ville d'Orly a eu recours à l'emprunt (encadré en rose) pour un montant total de 15,7 M € (aucun emprunt n'a été réalisé en 2023). Ce sont par ses financements propres que la ville d'Orly arrive majoritairement à financer les investissements, au travers des dotations (FCTVA, taxe d'aménagement), des subventions, des produits nets des cessions et des autres recettes, pour un montant de 24,9 M € (encadrés en bleu) et son épargne (CAF) et sa trésorerie (réduction du résultat disponible) pour un montant de 11,3 M €.

Le résultat de clôture (encadré en rouge), qui est la trésorerie disponible en fin d'exercice, reste important malgré la baisse en 2023 puisqu'il s'élève à 11,9 M € fin 2023. En tenant compte des restes à réaliser, le résultat est nettement inférieur puisqu'il s'élève à 6,2 M €. Ceci montre que la ville d'Orly va bien utiliser sa trésorerie pour financer les investissements qui sont en cours.

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

En milliers d'euros

	2 021	2 022	2 023
DEPENSES D'EQUIPEMENT	15 782	14 975	21 214
Dépenses d'équipement propre	15 649	14 860	21 125
Fonds de concours	132	115	89
Travaux en régie	0	0	0
Travaux pour le compte de tiers	0	0	0
FINANCEMENTS MOBILISES	15 782	14 975	21 214
Dotations (hors affectation résultat)	3 268	2 385	2 069
Subventions	1 150	5 591	4 741
Produits net des cessions	906	302	2 504
Autres recettes	118	1 717	215
CAF	3 971	4 471	3 889
Emprunt	11 202	4 505	6
Réduction du résultat disponible	- 4 833	- 3 995	7 791
Résultat de clôture	15 783	19 778	11 987

Indicateurs budgétaires

Sur la période étudiée, les indicateurs budgétaires de la ville d'Orly restent positifs en 2023 malgré les effets de l'inflation et la forte hausse des dépenses.

Le taux d'épargne brut se maintient à un bon niveau puisqu'il est légèrement inférieur à 10 %.

L'encours de dette reste soutenable pour le budget de la ville puisque la capacité de désendettement est de 7,9 ans en 2023 (nettement inférieur au seuil d'alerte des 12 ans).

INDICATEURS	2 021	2 022	2 023	Evolution 2021/2023
Evolution des recettes réelles de fonctionnement	4,53%	1,62%	3,01%	4,67%
Evolution des charges réelles de fonctionnement	- 0,66%	7,76%	3,89%	11,94%
Poids des charges de personnel dans les charges totales	65,09%	63,81%	62,29%	
Taux d'épargne brute	12,49%	10,68%	9,69%	
encours de dette en milliers d'euros	45 725	48 428	46 424	
Capacité de désendettement (encours / CAF)	6,3 ans	7,7 ans	7,9 ans	

5- Les grandes orientations du budget 2025

Le budget prévisionnel 2025 est construit à partir :

- De l'analyse rétrospective des budgets précédents ;
- Des perspectives économiques à venir ;
- Des objectifs politiques de l'autorité municipale.

I. Les recettes de fonctionnement

Les recettes fiscales

Elles sont principalement assises sur la perception de la taxe foncière et sur l'attribution de compensation versée par la Métropole du Grand Paris. Elles représentent plus de 80 % des recettes fiscales de la ville d'Orly.

Comme aucun nouveau transfert de compétence n'a eu lieu, l'attribution de compensation va rester fixée à 18 606 429 €.

Pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, les recettes augmenteront sous l'effet de la révision forfaitaire des valeurs locatives qui se fait sur la base de l'inflation pour les résidences des particuliers. Les bases fiscales connaîtront donc une hausse de 1,7 %. Pour les locaux professionnels, la revalorisation est décidée par la Commission Départementale des Valeurs Locatives. A ce jour, leur hausse n'est pas connue.

Concernant le taux de taxe foncière, celui-ci restera stable en 2025, à 38,39%.

Les concours de l'Etat

La dotation globale de fonctionnement (DGF) et la dotation de solidarité urbaine (DSU) constituent les principaux concours de l'Etat. Elles représentent près de la moitié du chapitre 74 (dotations et compensations d'Etat, subventions de fonctionnement reçus). Alors que la DGF devrait être en baisse, nous tenons toujours compte d'une augmentation de la DSU. Au global, le montant perçu par la ville d'Orly sur la DGF et la DSU devrait être en diminution par rapport à 2024 (-155 000 €). Le montant total perçu pour 2025 pour ces deux dotations, est estimé à ce jour à 4 695 415 €.

Les produits des services et du domaine

Pour ces produits, le budget 2025 va partir sur une estimation stable par rapport à celle de 2024 pour un montant total de 3,6 M€.

II. Les dépenses de fonctionnement

Pour ce budget 2025, qui se construit dans un climat d'incertitude sans loi de finances, l'administration continue de faire de efforts de gestion pour avoir un budget stable par rapport à 2024 et compenser les différentes hausses des charges contraintes. Au regard de l'objectif assigné par la loi de programmation des finances publiques 2023-2027 (pour rappel +1,5 % en 2025), cela permettra à la ville d'Orly, de faire face pour partie à des contraintes non prévues à ce jour, dans la prochaine loi de finances.

Focus sur les dépenses de personnel : une gestion optimisée garantissant la qualité des services publics

Conformément à la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRE) et à son décret d'application du 24 juin 2016, il doit être porté à la connaissance de l'assemblée délibérante des informations concernant le personnel communal dans le cadre du rapport d'orientation budgétaire.

Ce rapport doit contenir les éléments relatifs :

- A la structure des effectifs ;
- Aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;
- A la durée du travail.

A. Structure des effectifs

Évolution des effectifs rémunérés

	2023	2024	Variation
Effectifs VILLE	937	873	-6,83%

L'évolution des effectifs de la commune connaît une diminution entre décembre 2023 et décembre 2024.

Cela s'explique par le fait que les effectifs présentés ne tiennent compte que des effectifs rémunérés à une date précise et tous statuts confondus, y compris donc les agents non permanents qui constituent une part plus instable des effectifs. Ces données ne représentent ainsi pas le nombre de postes ouverts au tableau des effectifs.

Effectifs par statut

	2023	%	2024	%
Titulaire/Fonctionnaire	548	58,48 %	546	62,54 %
Contractuel	202	21,56 %	193	22,11 %
Autre	187	19,96 %	134	15,35 %
Totaux :	937		873	

La part des fonctionnaires au sein des effectifs évolue légèrement à la hausse. La catégorie « Autre » permet de mettre en avant les agents relevant d'autres statuts mais faisant partie intégrante de la masse salariale ; il s'agit de la traduction de la politique d'accompagnement de la collectivité par le biais entre autres de l'apprentissage ainsi que des personnes étant éligibles à l'allocation de retour à l'emploi.

PRINCIPAUX RATIOS DE « STRUCTURE » DE 2024

Répartition par catégorie

	Effectifs	%
Catégorie A	72	8,25 %
Catégorie B	109	12,49 %
Catégorie C	614	70,33 %
Autres	78	8,93 %
Totaux :	873	

Age moyen - Année 2024

	Moyenne sur 12 mois
Âge moyen	46 ans

Pourcentage de femmes - Année 2024

	Moyenne sur 12 mois
Pourcentage de femmes	68,49 %

La part des agents de catégorie A reste stable. La part des catégories B diminue par rapport à 2023. Cette diminution s'explique par le nombre de postes actuellement à pourvoir (ou en cours de recrutement).

La part des catégories C diminue légèrement.

La part des femmes au sein des effectifs reste stable entre 2023 et 2024, tout comme l'âge moyen à 46 ans en 2024.

B. Éléments de la rémunération

Évolution du budget de la masse salariale de BP+BS (2023) à BP+DM (2024)

	2023	2024	Variation
Masse salariale	34 455 462,00 €	35 110 000,00 €	1,90 %

L'évolution de la masse salariale poursuit son augmentation en 2024, principalement due aux mesures gouvernementales impactées en 2023 (avec effets reports en 2024) et au cours de l'année 2024, telles que :

- Le GVT (glissement vieillesse technicité) : principalement avancement d'échelons et avancements de grades ;
- La hausse de la valeur du point (en juillet 2023) ;
- Les augmentations du SMIC (en 2023 et en 2024) ;
- La hausse de la prise en charge du titre de transport (en 2023) ;
- La revalorisation de la catégorie C (en 2023) ;
- Le versement de la prime exceptionnelle pour le centre médico-social.

Malgré ces mesures, l'augmentation de la masse salariale reste faible, et a pu être absorbée en raison des mouvements de personnels.

Évolution du coût des heures supplémentaires

	2023	2024	Moyenne
Nombre d'heures	4 015,98	5 895,89	4 955,94
Montants	95 430,32 €	157 989,89 €	126 710,11 €
Représentation sur la masse salariale	0,28 %	0,45 %	0,36 %

Le volume d'heures supplémentaires a fortement augmenté entre 2023 et 2024 (+65,55 %) en raison de l'organisation des élections européennes et des législatives.

Le poids des heures supplémentaires dans la masse salariale reste faible (0,45 %).

Évolution du régime indemnitaire

La structuration du régime indemnitaire a évolué ces dernières années notamment avec la mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) qui se compose de l'Indemnité de Fonction de Sujétions et de l'Expertise (IFSE) et du Complément Indemnitaire Annuel (CIA).

Ainsi, pour rappel, l'IFSE a été mis en place en 2017 au sein de la commune d'Orly et vient remplacer les anciennes primes existantes telles que la Prime de Fonction et de résultat, la Prime de service et de rendement ou encore la rubrique « Primes & Indemnités ».

Aujourd'hui, la grande majorité des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale est concernée par le RIFSEEP. A noter que les cadres d'emploi des professeurs des assistants d'enseignements artistiques sont exclus du dispositif et continuent à percevoir leurs primes au nom du principe de parité.

Il est précisé que la filière police municipale ne relève pas du RIFSEEP et à ce titre, une délibération spécifique a été adoptée en conseil municipal du 7 juillet 2022.

	2023	2024
IFSE part fonction	2 452 267,18 €	2 558 309,98 €
Autres primes et indemnités	851 207,31 €	581 617,00 €
IFSE part CIA	262 394,79 €	248 275,75 €
Prime de fin d'année	809 223,68 €	822 270,28 €
Prime spéciale d'installation	47 593,79 €	30 218,86 €
Totaux :	4 422 686,75 €	4 240 691,87 €
Représentation sur la masse salariale :	12,84 %	12,08 %

L'IFSE part fonction ainsi que la prime de fin d'année augmentent en 2024. La part CIA, quant à elle, diminue légèrement.

La catégorie « Autres primes et indemnités » diminue également très fortement en raison de l'absence du versement de la GIPA (garantie individuelle du pouvoir d'achat) et du versement de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat en 2024.

Enfin, le montant des primes spéciales d'installation diminue également en raison des mises au stage et recrutements directs réalisés.

Participation à la protection sociale complémentaire

Participation à la complémentaire santé		2023		2024	
Catégorie A	Femme	15	2 285,00 €	19	3 295,00 €
	Homme	9	1 425,00 €	7	1 035,00 €
Catégorie B	Femme	26	4 555,00 €	27	4 720,00 €
	Homme	6	925,00 €	6	1 040,00 €
Catégorie C	Femme	118	25 764,80 €	117	25 842,40 €
	Homme	62	13 900,00 €	56	12 206,00 €
Totaux	Femme	159	32 604,80 €	163	33 857,40 €
	Homme	77	16 250,00 €	69	14 281,00 €
		236	48 854,80 €	232	48 138,40 €

Participation à la prévoyance santé		2023		2024	
Catégorie A	Femme	5	400,00 €	4	410,00 €
	Homme				
Catégorie B	Femme	5	480,00 €	7	670,00 €
	Homme				
Catégorie C	Femme	21	3 023,48 €	20	2 940,00 €
	Homme	6	855,00 €	6	840,00 €
Totaux	Femme	31	3 903,48 €	31	4 020,00 €
	Homme	6	855,00 €	6	840,00 €
		37	4 758,48 €	37	4 860,00 €

Le nombre d'adhérents à la mutuelle de la collectivité et au contrat de prévoyance reste stable en 2024.

En 2024, 26 % des agents sont adhérents de la mutuelle de la collectivité, et 4,95 % sont adhérents de la prévoyance santé.

Durée du travail effectif

La durée légale du travail au sein de la fonction publique territoriale s'élève à 1607 heures (journée de solidarité incluse), se décomposant ainsi :

Catégorie	Nombre
Nombre de jours dans l'année	365
Nombre de jours non travaillés <i>Dont repos hebdomadaire</i> <i>Dont congés annuels</i> <i>Dont jours fériés</i>	137 <i>104 jours</i> <i>25 jours</i> <i>8 jours</i>
Reste	228 jours travaillés (45,6 semaines)
Soit 228 jours X 7h = 1596 heures arrondi à	1 600 heures
+ journée de solidarité	7 heures
Total :	1 607 heures

C. Évolutions prévisionnelles qui impactent les dépenses de personnel pour 2025

En 2025, les dépenses de personnels seront encore impactées par les mesures prises en cours d'année 2024 (effets reports). A ces impacts, s'ajouteront de nouvelles mesures confirmées ou non, telles que :

- La fin de la diminution du taux patronale URSSAF en compensation de la hausse du taux patronale CNRACL ;
- L'augmentation du SMIC ;
- L'assouplissement des quotas pour la promotion interne.

III. Section d'investissement

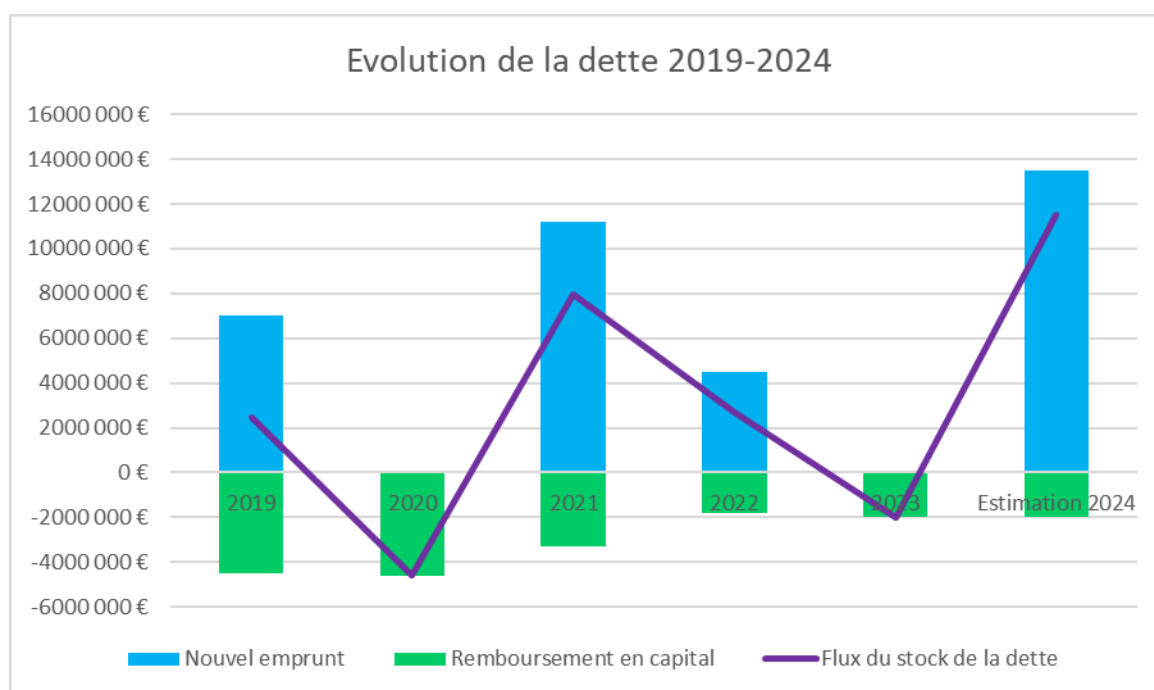
La dette

Compte tenu du niveau d'investissement envisagé cette année, il n'est pas prévu au BP 2025 de recourir à l'emprunt. En effet, il est prévu de mobiliser la trésorerie. Le remboursement de la dette « ancienne » s'élèvera à 2,2 M.

Pour rappel, en 2024, la ville a titré le solde du prêt avec la Caisse des Dépôts pour un montant de 13,5 M €.

	2019	2020	2021	2022	2023	Estimation 2024
Nouvel emprunt	7 000 000 €	0 €	11 223 260 €	4 500 000 €	0 €	13 500 000 €
Remboursement en capital	-4 523 736 €	-4 602 061 €	-3 285 013 €	-1 832 981 €	-2 004 059 €	-1 991 402 €
Flux du stock de la dette	2 476 264 €	-4 602 061 €	7 938 247 €	2 667 019 €	-2 004 059 €	11 508 598 €
Encours de dette	42 315 752 €	37 713 691 €	45 651 938 €	48 318 957 €	46 314 898 €	57 823 497 €

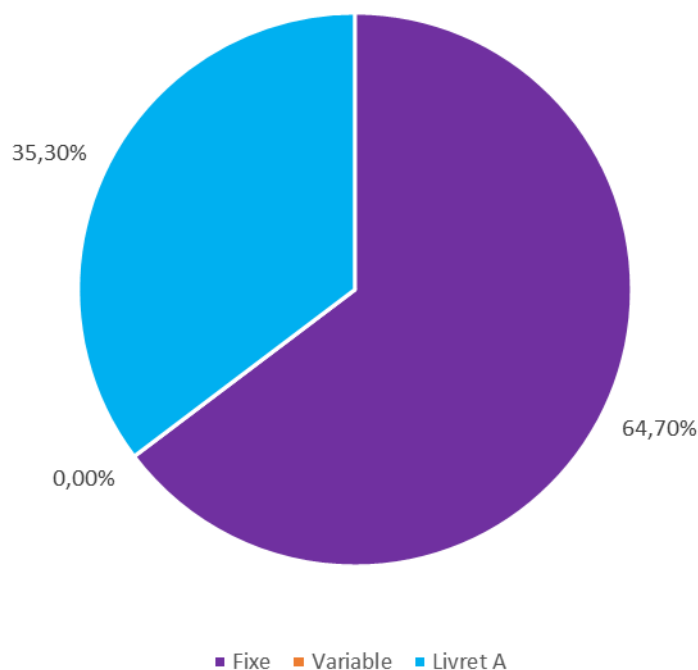
Les montants inscrits dans le tableau sont ceux qui ont été titrés et mandatés sur chaque exercice.



Si l'endettement communal peut apparaître à un niveau élevé, l'encours de dette de la ville reste soutenable au regard de l'épargne structurelle dégagée par la collectivité et du nombre d'équipements déployés au service de la population. En effet, la capacité de désendettement en 2024 de la ville d'Orly devrait s'établir au compte administratif entre 10 et 11 ans, ce qui reste inférieur au seuil d'alerte de 12 ans inscrit dans la loi de programmation des finances publiques 2018-2022.

La structure de la dette ne présente pas de risque particulier car son exposition au risque de fluctuation des taux est équilibrée et maîtrisée (cf. graphique ci-dessous).

Dette par type de risque au 31/12/2024



L'article 13 de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 impose aux collectivités territoriales de suivre l'évolution de leur besoin de financement afin qu'elles contribuent à l'effort de réduction du déficit public. Cette même loi définit le calcul du besoin de financement : c'est la différence entre les emprunts nouveaux que la ville a contractés et les remboursements de capital de la dette. Le besoin de financement doit donc être négatif pour répondre à l'objectif de réduction du déficit public.

Trajectoire rétrospective du besoin de financement	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Cumulé
(1) Nouveaux emprunts (en €)	5 000 000 €	7 000 000 €	0 €	11 223 260 €	4 500 000 €	0 €	27 723 260 €
(2) Remboursement (en €)	4 100 625 €	4 523 736 €	4 602 061 €	3 285 013 €	1 832 981 €	2 004 059 €	20 348 475 €
Besoin de financement (1-2, en €)	899 375 €	2 476 264 €	-4 602 061 €	7 938 247 €	2 667 019 €	-2 004 059 €	7 374 785 €

Sur la période 2018-2023, la dynamique entreprise par la ville d'Orly est une augmentation de son besoin de financement de 7,3 M €. Sur la fin du mandat ce besoin va encore augmenter avec notamment l'emprunt réalisé auprès de la Caisse des Dépôts.

Les recettes d'investissement (hors emprunt)

Les recettes d'investissement vont se composer essentiellement :

- Des subventions pour le pour le nouveau groupe scolaire Quinze Arpents et pour des études urbaines (5,1 M €) ;
- Des participations d'aménageurs pour les différentes ZAC (1,9 M €) ;
- Du FCTVA (2,7 M €) ;
- De la taxe d'aménagement (0,15 M €) ;
- Des amendes de police (0,15 M €).

Les dépenses d'équipement

Le niveau des dépenses d'équipement va légèrement diminuer pour l'année 2025 par rapport au BP 2024 ; il est estimé à ce jour à 17 M € (-1 M €) dont :

- 4,075 M € pour les investissements courants ;
- Travaux énergétiques : 0,250 M € ;
- Etudes dans le cadre de l'ANRU : 0,152 M€
- Début d'opérations sur divers équipements dans le cadre de l'ANRU : 0,762 M€
- Médiathèque Navigateurs : 0,384 M
- Maison des projets : 0,451 M € ;
- Plan mobilité : 0,100 M € ;
- PPI scolaire : 5,176 M€ ;
- Aménagement sur le parc des Saules : 0,250 M€
- Equipements Quinze Arpents : 4,435 M € ;
- Participation ZAC Aurore : 0,953 M €.

6- Les engagements pluriannuels d'investissement

Parmi les investissements prévus en 2025, certains vont avoir un impact budgétaire sur plusieurs exercices.

A ce jour, pour les engagements pluriannuels, les prévisions de dépenses sont les suivantes :

	2025	2026	2027	2028	2029
Etudes NPRU	152 500 €	152 500 €	152 500 €	152 500 €	152 500 €
Médiathèque Navigateurs	383 667 €	383 667 €	1 676 667 €		
Groupe scolaire Quinze Arpents	4 435 560 €	10 656 000 €			
Groupe scolaire Joliot Curie	300 000 €	900 000 €	4 000 000 €	8 226 000 €	5 000 000 €
Plan de mobilité durable	100 000 €	441 800 €	317 233 €		

Plusieurs financements sont déjà identifiés :

- La ville d'Orly perçoit 55 875 € par an pour les études NPRU ;
- Pour le groupe scolaire des Quinze Arpents, l'aménageur participe à hauteur de 10 M€ au travers d'un PUP (Projet Urbain Partenarial) ;
- Pour la médiathèque des Navigateurs, la ville d'Orly doit percevoir 306 795 € de l'ANRU ;
- L'ANRU finance également le groupe scolaire Joliot Curie pour un montant de 8 369 080 €.

La ville d'Orly ira chercher d'autres financements pour réduire au maximum son reste à charge.

7- Un budget 2025 qui permet de faire face à l'inflation tout en restant ambitieux pour les Orlysiens

Les orientations budgétaires 2025 s'inscrivent dans la continuité de l'action de l'autorité municipale menée depuis plusieurs années axées autour de la solidarité et d'offrir un cadre de vie qui favorise l'épanouissement à chaque âge de la vie des Orlysiens.

➤ L'amélioration de la qualité de nos services publics, l'axe prioritaire de notre administration orlytienne

L'administration œuvre à s'adapter pour assurer un service de qualité sur l'ensemble des structures qui composent le territoire.

L'amélioration continue

C'est en ce sens qu'a été initiée au sein du centre administratif une démarche d'amélioration de la qualité de l'accueil aux usagers. L'objectif est de simplifier les processus internes pour mieux répondre aux attentes de la population.

Les travaux ont été organisés en chantiers, répondant à 4 objectifs :

- Renforcer la qualité de l'accueil aux usagers
- Organiser et améliorer les pratiques professionnelles au quotidien
- Optimiser les outils informatiques et téléphoniques pour l'accueil des usagers
- Accompagner les agents et standardiser les outils pour améliorer l'expérience usager.

L'objectif pour 2025 est de poursuivre cette démarche et les initiatives lancées. La chantier accueil usagers sera étendu progressivement à l'ensemble des services à la population. Les routines de travail dénommées « Orly quotidien » seront quant à elles un moyen d'instaurer et de maintenir un dialogue continu au sein des équipes, en facilitant la co-construction d'actions d'amélioration, tout en renforçant la collaboration au sein des services.

La modernisation des outils d'information

Pour développer et améliorer l'accès à l'information, la municipalité a œuvré à moderniser ses outils d'information en directions des Orlysiens :

- Refonte du site internet de la ville afin d'offrir une navigation plus fluide, intuitive, accessible et responsive. Une accessibilité renforcée au plus grand nombre (et notamment à destination des personnes souffrant de dyslexie et pour les malvoyants),
- Installation de quatre nouveaux panneaux d'affichage dans l'espace public. Ces écrans couleur nouvelle génération à LED permettent la diffusion en temps réel d'informations et de contenus multimédias en haute définition,
- Le magazine municipal a aussi été repensé pour une meilleure visibilité de l'information.

L'ensemble de ces mesures a donc permis tout à la fois de fluidifier les échanges et le partage d'informations à l'attention de ses administrés tout en maîtrisant les coûts engendrés. En effet, des économies substantielles ont pu être réalisées.

Le développement numérique au sein des groupes scolaires

Une politique volontariste en la matière a été développée en 2024 avec l'accélération des remplacements et reconditionnements de matériel (ordinateurs, imprimantes, vidéoprojecteurs) ainsi que la mise en place de la

fibre optique dans la quasi-totalité des établissements, qui se poursuivra autant que nécessaire en 2025.

Par ailleurs, nous notons que le réseau wifi se déploie progressivement, tout comme les investissements en lien avec la modernisation de la téléphonie, incluant le passage à une technologie VoIP.

Enfin, les services municipaux étudient, en lien avec les groupes scolaires et l'Education Nationale, les besoins de modernisation des vidéoprojecteurs et l'installation d'écrans numériques interactifs (ENI) ainsi que l'usage des robots pédagogiques pour les écoles maternelles (type Beebots).

Pour 2025, les chantiers prioritaires en matière de développement numérique des groupes scolaires sont les suivants :

- Finaliser la couverture wifi et moderniser le réseau pour tous les établissements,
- Déployer davantage d'ENI en favorisant une approche validée avec l'Education Nationale et les différents partenaires,
- Structurer une stratégie d'équipement et de maintenance informatique durable,
- Envisager l'intégration numérique d'un ENT tout en considérant les contraintes humaines et financières liées.

➤ **Le développement croissant de moyens accordés à la tranquillité publique de nos orlysiens**

L'année 2024 a vu la mise en place d'une police municipale avec le recrutement de 5 policiers municipaux avant l'été. En 2025, 3 nouvelles recrues compléteront ces effectifs.

Pour accueillir nos nouvelles équipes et proposer un service inédit à la population, la municipalité a effectué des travaux d'envergure au sein des locaux de l'ancien commissariat de la Police Nationale permettant de les rendre fonctionnels pour les agents ainsi que pour le public accueilli.

Ces locaux rénovés et agrandis permettent aujourd'hui la mise en place de modalités de fonctionnement opérationnels et offrent un accueil au public de qualité.

En ce qui concerne la vidéo protection, une étude est en cours concernant l'installation de caméras supplémentaires, considérant que la ville dispose d'ores et déjà de 27 points de visionnage avec 55 caméras, 3 points de visionnage ayant été ajoutés en 2024.

Au titre de la vidéo-verbalisation en 2024, nous enregistrons 1609 procès-verbaux, sur un total de 6868. Cette mesure contribue à assurer un meilleur respect des règles de stationnement, dans l'intérêt des riverains et des piétons, permettant par ailleurs une meilleure accessibilité des commerces.

Aux côtés des actions de notre police municipale, la ville poursuit également le déploiement de ses actions de médiation. A ce titre, les intervenants sociaux de l'équipe dédiée ont réalisé en 2024 une centaine d'actions de sensibilisation auprès du public cible, des actions de signalement et le suivi de situations. Les équipes sont présentes sur l'ensemble des événements de la ville et tout au long

de l'année sur la ville de l'après-midi jusqu'en soirée. A ce titre, le marché de médiation sociale doit être renouvelé en 2025.

Enfin, concernant la stratégie intercommunale de prévention des rixes pour 2025, il s'agira de faire évoluer la Cellule vers des groupes de travail plus opérationnels visant à mettre en œuvre des projets capables de décroïsonner les publics et favoriser ainsi l'interconnaissance (animations, séjours ou activités diverses).

➤ **Le déploiement du projet éducatif orlyzien se poursuit et demeure une des priorités municipales. Les principaux dispositifs ou services s'adaptent à des besoins sociaux accrus et au développement urbain en cours.**

Ainsi le secteur de la petite enfance a révisé ses modalités de gestion des places d'accueil de façon à mieux concilier encore les habitudes de vie des familles et l'optimisation des places proposées. La ville étudie également les opportunités d'implantation de nouvelles structures d'accueil du jeune enfant, tant sur la zone ANRU que sur le plateau 14, à horizon 2027.

En 2025, la ville procédera au bilan de la convention d'objectifs et de moyens qu'elle a passée avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et définira pour les trois prochaines années sa politique sociale et familiale, de l'enfance à la jeunesse, du logement à la vie sociale.

Les différents temps d'accueil des parents (café des parents, centre social, PRE...) sur les questions éducatives devraient se développer au cours de l'année.

La totalité des dispositifs en faveur des enfants présentant des fragilités est opérationnelle, mobilisant des moyens humains spécifiques et supplémentaires : accueil des enfants de moins de trois ans sur quatre secteurs scolaires, enfants à besoins spécifiques dans les accueils périscolaires, parcours individualisé des enfants dans le cadre du PRE autour de la question scolaire, en accentuant les actions autour de la santé et de l'épanouissement personnel, en renforçant les actions le mercredi et durant les vacances scolaires. Pour 2025, la ville réfléchit à renforcer l'organisation et les moyens humains pour la prise en charge des enfants de moins de trois ans et de petite section, tant sur le temps scolaire que périscolaire. L'intervention d'une orthophoniste dans les établissements relevant de la politique de la ville auprès des élèves, des familles et en soutien aux enseignants, sera renouvelée cette année.

La question du handicap est quant à elle au cœur des projets d'équipements déployés par la ville. A cet effet, en ce qui concerne les installations sportives et les groupes scolaires, tous les nouveaux bâtiments respectent les normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR).

Les actions de la cité éducative bénéficieront dès 2025 à 6 200 élèves (contre 3 547 initialement) dans le cadre de la nouvelle sectorisation et du renouvellement du label, la ville ayant obtenu également une augmentation de sa subvention.

Ainsi les élèves des écoles Noyer GRENOT, Romain ROLLAND et pour partie du collège DORVAL seront concernés par les différents projets socioéducatifs proposés par les partenaires et les enseignants dans le cadre de ce dispositif.

Sur la question de la prévention des rixes, la ville a fait le choix de renouveler, fin 2025, le dispositif de médiation sociale et scolaire en direction des enfants de fin d'élémentaire et collège. Le partenariat, avec les autres villes concernées et animé par la direction citoyenneté jeunesse et sports, portera sur des actions de court terme, annuelles (par exemple un séjour thématique à Arêches pour des

jeunes impliqués ou impactés par les rixes, issus des différentes villes, des animations dans l'espace public pour les jeunes et les familles, des activités sportives et tournois intercommunaux, des activités communes entre les centres sociaux).

La ville confirme son attachement à disposer de diverses structures socioéducatives pour les enfants et les jeunes et sa volonté à adapter l'ouverture au public ou leur programme d'activités.

En conséquence, les ludothèques, les animateurs socioculturels de la maison de l'enfance élargissent leurs interventions à de nouveaux publics, sur des créneaux d'activités étendus. L'ouverture mensuelle du parc de la maison de l'enfance pour les familles devient régulière, les pré-ados pourront développer de nouveaux projets culturels dans des sites qu'ils n'avaient pas l'habitude d'utiliser (Halle aux talents, Maison de l'enfance). Malgré les contraintes budgétaires et l'organisation du temps de travail, l'ouverture au public des ludothèques est de trois heures supplémentaires. Le centre ancien et une partie des nouveaux quartiers, Carrières et le plateau 14, bénéficieront en 2025 d'un nouveau pôle d'accueil de loisirs, l'accueil élémentaire Jean MOULIN doublant sa capacité d'accueil à la fin de l'année (l'accueil maternel est étendu depuis septembre 2024). Les passerelles éducatives entre les différents services d'accueils et la direction culturelle facilitent l'accès à la programmation culturelle dédiée à la jeunesse, en témoigne la progression du nombre de groupes d'enfants des structures municipales qui fréquentent le centre culturel (cinéma, spectacle vivant ...).

Le programme pluriannuel d'investissements concernant les groupes scolaires, les accueils de loisirs et les équipements sportifs prévoit pour l'année à venir, outre l'ouverture de l'extension-rénovation de l'école Jean MOULIN élémentaire et l'extension de l'accueil de loisirs fin 2025, l'implantation d'un parcours sportif pour tous (agrès, street-workout) dans le parc des Saules début 2025, la livraison courant 2026 de l'annexe du centre social CHEDID situé au sein du pôle d'équipements comprenant l'école Rosa PARKS (2026) et la reconstruction de l'Institut Médico-Educatif DESNOS (IME). Cet équipement ayant vocation à accueillir des familles, des jeunes, des seniors et une programmation culturelle fera l'objet d'une démarche participative avec les usagers fréquentant déjà les équipements municipaux et les habitants des quartiers proches.

Les équipements sportifs existants et anciens nécessitent chaque année des interventions lourdes (piscine, stade(s)...), permettant ainsi de garantir nos obligations vis-à-vis des écoles du premier degré et nos priorités en faveur des services d'accueil municipaux et des associations locales.

En matière d'accueil, que ce soit sur le temps scolaire ou périscolaire, de la petite enfance à la jeunesse, les effectifs accueillis sont globalement stables depuis plusieurs exercices permettant ainsi à la ville d'étudier le dimensionnement des services socioéducatifs et techniques pour les prochaines années, en intégrant l'ouverture de nouveaux établissements.

Quatre secteurs seront particulièrement impactés, en raison de l'augmentation du nombre d'habitants attendus, notamment sur la plateau 14 à l'ouest de la ville : le service enfance et les affaires scolaires avec l'augmentation du nombre de places d'accueil, la restauration scolaire qui devra en 2025 proposer de nouvelles modalités de production et de gestion pour les années 2026 et au-delà, l'organisation de l'entretien quotidien des bâtiments municipaux et des espaces publics dont la superficie à entretenir progresse chaque année, nécessitant des interventions complémentaires et externalisées dans le cadre d'un groupement de commandes avec l'EPT 12, enfin, le secteur citoyenneté et

jeunesse avec l'ouverture de nouveaux espaces de vie sociale impliquant de nouvelles compétences et missions.

Les directions supports et les directions gestionnaires des services d'accueils privilégieront dans un premier temps le recours aux ressources humaines existantes, les possibilités de reconversion ou de reclassement pouvant représenter des opportunités professionnelles intéressantes (agent d'accueil polyvalent, animateur vie sociale...). La mise en place de plans de formation adaptés sera également une autre priorité.

La définition de la nouvelle carte scolaire qui sera définie courant 2025 avec les services de l'Education nationale donnera une visibilité sur la répartition des services et leur dimensionnement à prévoir sur les cinq prochaines années.

➤ **Renforcer l'accès à la culture pour tous, un levier d'épanouissement social**

Le développement de l'accès à la culture est favorisé par le biais de nombreuses actions déployées depuis 2023 et qui se poursuivent.

A ce titre, le pass culture se développe à destination des jeunes : : 41 pass collectifs (collèges, lycées) enregistrés (2 en 2023) et 115 pass individuels (38 en 2023).

Cette mesure s'accompagne d'une politique tarifaire basse, notamment via la mise en place d'un pass annuel réduit à 55 €, donnant l'accès à tous les spectacles, soit 2€50 le spectacle.

En 2024, le centre culturel a favorisé l'accès à la culture avec 2 nouveaux partenariats : Culture du cœur (places offertes sur les spectacles et le cinéma pour un public éloigné) et le CCAS (sur la saison 24/25).

Les perspectives pour 2025 confirment le succès de ces initiatives puisque sur un seul spectacle programmé le 1er février 2025, nous avons d'ores et déjà enregistré 100 réservations de pass culture (jeunes entre 15 et 18 ans).

La ville prolongera tout au long de l'année sa politique en faveur de la culture pour tous, qui se concrétise de facto par une augmentation constante du nombre de spectateurs.

➤ **L'accompagnement de tous les orlysiens demeure une priorité pour la municipalité**

L'accompagnement des familles et des publics fragiles

Dans un contexte économique et social particulièrement difficile pour de nombreux ménages, la ville d'Orly adapte et réoriente ses actions pour combattre la précarité et promouvoir l'inclusion sociale. La ville, équipée d'un centre municipal de santé et d'un centre médico psycho-pédagogique (CMPP), s'efforce de répondre aux besoins de santé des Orlysiens par des initiatives de prévention ciblées. En 2024, nous avons par exemple vacciné 259 élèves de cinquième contre les infections à papillomavirus et fourni des séances de prévention bucco-dentaire à 1 305 élèves de grandes sections, CP et CM1.

Concernant les prestations sociales, la ville augmentera sa subvention au Centre communal d'action sociale (CCAS), permettant aux Orlysiens de bénéficier d'aides facultatives, estimée à environ 272 000 € pour 2025. En 2024, grâce à l'ensemble des dispositifs d'aides, 165 familles ont bénéficié de l'aide de rentrée scolaire pour un montant total de 19 380 €, et 616 ménages ont reçu l'aide de fin d'année, s'élevant à 85 440 €.

La municipalité a également mis en place une aide exceptionnelle, attribuant 75 000 € afin d'aider les ménages Orlysiens à faire face aux dépenses croissantes d'énergie.

A titre informatif, en 2024, nousregistrons pour le CCAS un total de 5274 accueils physiques et téléphoniques (augmentation de 3% par rapport à 2023) ainsi que 340 accompagnements sociaux.

La subvention municipale permettra également au CCAS de continuer à soutenir les seniors Orlysiens, en favorisant leur autonomie et leur inclusion, en soutenant les plus fragiles et en développant les solidarités locales. Pour cela, le CCAS a organisé des animations adaptées à tous les âges, des ateliers intergénérationnels et des événements festifs. En 2024, 1 272 colis festifs ont été distribués à 1 677 seniors, et 938 se sont inscrits aux vœux de la ville, avec un choix entre un banquet ou un déjeuner-spectacle à l'abbaye de Cercanceaux.

Les fiches actions destinées à la jeunesse, aux familles et aux publics fragiles de l'Analyse des Besoins Sociaux, ont été finalisées en 2024 et seront mises en œuvre dès 2025.

Le Point d'Accès aux Droits continue d'accueillir et d'accompagner les citoyens en 2025, offrant des informations de proximité sur leurs droits et devoirs, notamment en matière juridique mais aussi pour la gestion des conflits de voisinage. A titre informatif, en 2024, ce sont entre 7500 et 8000 personnes reçues.

Les actions en faveur de la santé de nos habitants

La municipalité œuvre quotidiennement pour développer le service de santé et répondre ainsi aux demandes de tous les orlysiens.

Pour accompagner cette démarche, l'administration a validé pour 2025 le recrutement d'un directeur de la santé, qui aura vocation à piloter de concert les équipes de CMPP et du CMS, et ainsi proposer des axes de développement globaux pour poursuivre leurs collaborations.

Nous poursuivons également notre démarche facilitatrice envers les professionnels de santé désireux de s'installer sur le territoire. Une aide de 12 000 € est inscrit au BP 2025 en ce sens.

Par ailleurs, pour 2025, les actions de santé seront renforcées grâce à la mise en œuvre des actions du Contrat Local de Santé renouvelé en septembre 2024 et à l'évaluation du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens du CMPP. L'année 2024 a également vu l'arrivée d'une seconde orthophoniste et d'un pédopsychiatre supplémentaire au CMPP, offrant une prise en charge pluridisciplinaire rapide à nos jeunes. Les équipes du CMPP sont aujourd'hui complètes, et nous œuvrons à faire de même avec les équipes du CMS.

➤ **La promotion d'une citoyenneté active via un engagement politique renforcé sur la démocratie de proximité**

S'impliquer dans sa ville, c'est aussi participer à ses dynamiques locales, notamment à travers les instances de démocratie de proximité telles que les conseils de quartier, renouvelés en 2022. Depuis deux ans, chaque conseil a validé des projets visant à améliorer le cadre de vie local. La municipalité continue de soutenir des actions de convivialité et d'animation sociale qui renforcent le vivre ensemble à Orly. Les commissions et groupes de travail sont essentiels pour engager les habitants dans des projets significatifs ou des initiatives.

Toutes les formes de démocratie de proximité continueront d'être encouragées : le conseil d'enfants, le conseil de la culture, le conseil des seniors qui enrichit la vie festive et culturelle de la ville, ainsi que le conseil de la vie sociale à la Résidence Méliès et le Conseil de la vie associative, qui met en lumière la diversité et la richesse des associations d'Orly. L'année 2024 a été marquée par le renforcement de l'inclusion des habitants et des associations dans une démarche participative.

En 2024, une nouvelle dynamique a été lancée autour de la Maison des Associations, qui a offert un programme riche en formations et conférences pour accompagner efficacement les associations dans leurs missions.

C'est précisément dans ce contexte que la municipalité a fait le choix à l'automne 2024 de mettre à disposition des associations de nouveaux lieux de rencontre. En effet, outre la salle Marco Polo, la Ville met désormais à leur disposition les salles de convivialité du Complexe Gilbert Bécaud pour l'organisation d'événements ponctuels. Une association bénéficie gracieusement d'une salle pour sa première réservation de l'année, quelle que soit la salle choisie (Bécaud ou Marco Polo), sans distinction entre les deux, et bénéficie de tarifs spécifiques pour ses réservations suivantes.

Egalement, depuis la fin de l'année 2024, la Ville met à disposition des associations un local situé au 1 rue du Verger. Cette salle peut être prêtée pour des réunions, des petits ateliers, des rencontres et permanences diverses.

Par ailleurs, le nouveau Contrat de Ville (périmètre plus large et dotations plus élevées) dont la mise en œuvre s'enclenche réellement dès 2025, permettra d'amplifier les soutiens de la Ville auprès du secteur associatif.

Enfin, parce-que la ville d'Orly est toujours soucieuse d'apporter un soutien aux associations qui, par leurs différentes actions, contribuent à la vie locale, les subventions municipales qui leur sont dédiées ont été maintenues pour 2025.

➤ **Le projet urbain de la ville d'Orly continue de porter un renouvellement ambitieux de ses équipements de proximité, pour offrir à ses habitants d'aujourd'hui et de demain des services de qualité.**

Les équipements à venir

Ainsi, la ville poursuit son programme d'investissement avec les travaux du pôle d'équipement Calmette comprenant le groupe scolaire Rosa Parks, l'annexe du centre social Pablo Neruda et l'Institut-Médico-éducatif Robert Desnos, l'école

élémentaire Jean Moulin, la transformation de l'ancien centre municipal de santé en pôle associatif, le démarrage des travaux pour le nouveau Groupe scolaire des 15 Arpents et les premières études pour le futur groupe scolaire Joliot Curie.

En complément de ce programme d'investissement, un effort est aussi porté sur l'amélioration des équipements existants.

L'audit thermique des bâtiments communaux permet de décliner les travaux à entreprendre pour réaliser de futures économies d'énergie. Les actions sont budgétées à hauteur de 250 000 € en 2025.

A titre d'illustration, la Mairie d'Orly est propriétaire de la Maison des Projets et du Développement Durable (MPDD). Le bâtiment est occupé par les services de la Mairie d'Orly sur le niveau du rez-de-chaussée et par la RIVED (Régie Publique locale au service de la valorisation et du traitement des déchets), locataire des niveaux supérieurs. Une réhabilitation de cet équipement est prévue avec l'objectif de créer un bâtiment exemplaire, véritable vitrine des ambitions environnementales, tout en adoptant des solutions énergétiques éprouvées et en assurant le confort optimal des occupants en termes de température, de qualité acoustique, de disposition du mobilier et d'accessibilité.

La recherche d'une baisse significative de la consommation électrique conduira par ailleurs la ville à continuer à équiper l'ensemble de ses candélabres de lanternes en LED. En 2025, ce changement s'accélère avec un montant prévu de 570 000 €.

La mise en accessibilité des différents équipements communaux sera poursuivie, tout comme sera bien sûr poursuivi l'entretien du patrimoine bâti, ainsi que l'acquisition de matériels, mobiliers et véhicules nécessaires à l'activité des services.

La nature en ville

Les nouveaux quartiers, ainsi que les nouveaux équipements liés, sont aujourd'hui largement associés à la volonté municipale d'œuvrer au développement pragmatique de la nature en ville. C'est en ce sens que l'extension du Parc de la Cloche fait l'objet actuellement d'un aménagement paysager.

De même, dans le but de développer les liaisons entre les quartiers et leurs habitants, la ville lance un programme subventionné par l'Agence Nationale du Sport qui prévoit l'installation d'agrès sur l'ensemble du territoire, notamment le Parc des Saules mais aussi les parcs Cachin et Méliés à moyen terme.

Dans le cadre de ce « Parcours santé », la question des agrès PMR sera traitée de la manière la plus harmonieuse et complète possible. Chaque choix d'équipement inclura systématiquement des structures spécifiques adaptées aux personnes à mobilité réduite.

De plus, les services travaillent activement sur la possibilité d'installer des structures adaptées non seulement aux handicaps physiques, mais aussi aux besoins des personnes en situation de handicap mental.

La ville poursuivra également son effort dans le domaine de la propreté et de l'embellissement de l'espace public, notamment en combinant les moyens mécaniques et pédestres, et en luttant contre la prolifération des dépôts sauvages.

Les actions en faveur de la condition animale :

S'agissant des chats errants, la ville conventionnait avec une association depuis 2006 pour la prise en charge de 25 chats errants par an (stérilisation, adoption ...). Cette association a rompu la convention dans le courant de l'année 2024 car elle n'arrivait plus à assumer cette activité. La ville recherche activement un nouveau prestataire pour gérer les chats errants sur son territoire.

S'agissant des parcs canins, à la fin de l'année 2024, les services techniques ont créé un nouveau parc canin derrière le centre administratif, avec l'accord du Conseil de quartier du Centre, pour remplacer le parc canin situé avenue Molière qui était peu fréquenté. En 2025, il est prévu un conventionnement avec une association afin d'organiser des activités de sensibilisation à l'éducation canine.

Bien entendu, en parallèle de ces actions, nous continuons à veiller au bien-être des chevaux du Centre Equestre ainsi que des animaux de la Maison de l'enfance.

- **La ville porte un regard attentif sur le développement économique,** bien que compétence de l'Etablissement public territorial.

Commerces et emploi

Le travail mené par la ville pour favoriser l'implantation de nouveaux commerces à Orly a commencé à porter ses fruits. Dans le domaine de l'emploi, la ville accompagnée de l'EPT, favorise les initiatives sur son territoire (job dating...), le respect des clauses d'insertion des marchés publics, et crée des partenariats durables avec les acteurs de l'emploi, de l'insertion et de la formation que sont la Mission locale, le PLIE, France Travail et les structures d'insertion. Au titre des initiatives de la ville, nous pouvons noter le succès grandissant du forum emploi et son engagement dans des opérations de régénération de zones d'activité (Chaudronniers, Cosmonautes et Sénia).

En 2024, un commerce de vêtements de seconde main a été ouvert dans un local appartenant à la ville 23 rue des Hautes Bornes. Les travaux ont été réalisés par la porteuse de projet avec exonération de loyers à hauteur de son investissement (environ 6 000 €).

En 2025, une librairie devrait ouvrir dans un local de la ville, 2 rue Bonin, avec un minimum de travaux à réaliser, le local étant en parfait état. Les conditions financières de soutien de la ville devraient être similaires à celles du commerce de vêtements.

Une cellule située 39 avenue de l'aérodrome fera également l'objet d'une attention forte de la ville en 2025 afin, soit de la vendre à un commerçant du quartier, soit de la faire acquérir par la Foncière de la MGP.

Enfin, le local ex-traiteur, 43 rue du commerce, est à l'étude pour la mise en place d'une boutique éphémère en attendant le transfert éventuel de l'activité de la librairie avec le soutien financier de la foncière de la MGP.

Découverte de formation de proximité:

La ville organise depuis 2021 un forum formation et emploi à destination de tous, dont les collégiens mais aussi des personnes en recherche d'emploi.

En 2024 l'action s'est déroulée sur une journée entière et a permis de sensibiliser 300 personnes dont 150 collégiens (Paul Klee, Dorval, Desnos, Poullart des places)

27 structures (17 en 2023 et 10 en 2022) ont présenté leurs formations en stands individuels.

L'action sera reconduite le 13 février prochain avec une attention particulière aux formations en alternance. A ce jour 30 centres de formation ont fait part de leur participation.

Un Escape Game sur les métiers du spectacle sera proposé ainsi que des tables rondes sur les secteurs d'activité présents.

Accompagnement de la Métropole du Grand Paris (MGP) :

La ville a obtenu en avril 2023 une subvention de la MGP au titre de centres-villes vivants à hauteur de 200 000 € en investissement et 94 000 € en fonctionnement, répartie sur 3 ans.

Cette aide a contribué en 2024 au développement d'animations commerciales, au financement des marchés de plein vent. Elle a également participé au financement de l'AMO développement commercial.

En 2025, cette répartition de la subvention sera reconduite.

Études diverses :

La ville finance une AMO pour l'accompagner sur le développement commercial qui a permis en 2024 d'identifier un libraire et d'élaborer un document stratégique sur le bilan et les perspectives de développement du commerce à Orly. En 2025, ce dispositif sera reconduit et permettra d'appuyer notamment nos demandes vis à vis de la foncière de la MGP pour poursuivre la dynamique du commerce en centre-ville.

En 2025, nous souhaitons lancer une étude de programmation commerciale sur Plateau 14 dont les livraisons de 2 000m² de locaux commerciaux sont prévues de 2025 à 2030. L'objectif sera d'identifier les activités cohérentes, les investisseurs et des prix de sortie maîtrisés.

Nous souhaitons également poursuivre l'accompagnement avec « centre-ville en mouvement », lieu de ressources et d'ingénierie indispensable.

➤ La ville protège son patrimoine historique

Au titre de son patrimoine historique et culturel, la ville a finalisé en 2024 un diagnostic de l'église Saint-Germain, mené par un architecte spécialisé. L'audit a fait état d'une préconisation d'échelonnement pluriannuel des travaux. Les services œuvreront en ce sens dès 2025.

➤ Pour offrir un cadre de vie de qualité et plus durable, la ville poursuit et développe de nombreuses actions :

- A la maison des projets et du développement durable, des permanences permettent aux Orlysiens de rencontrer des professionnels les accompagnant dans leurs démarches de rénovation énergétique de leur logement sont organisés tous les mois.

- La charte construction durable, permet à la ville de favoriser auprès des constructeurs l'intégration de matériaux durables et la construction de bâtiments plus confortables en hiver et en été pour faire face aux aléas climatiques. Une attention est également portée sur des logements adaptés aux nouveaux besoins (espaces extérieurs pour chaque logement, surface minimale de 10m² pour les chambres, éclairage naturel des parties communes, qualité des espaces paysagers...).
- La ville elle-même porte cette démarche d'exemplarité environnementale sur ses bâtiments et ses espaces extérieurs en intégrant par exemple les cours végétalisés (« cours oasis ») au sein de ses futures écoles et en travaillant au développement des panneaux photovoltaïques.
- Dans le cadre de son plan de mobilité durable, la ville poursuivra en 2025, la distribution d'une aide à l'acquisition de vélos électriques.
- L'opération « Adopte un arbre » se poursuivra dans une démarche d'appropriation des pieds d'arbres par les Orlysiens.
- En 2024, la clôture de l'Atlas de la Biodiversité Communale a permis à la ville de se doter d'une stratégie et de mesures concrètes pour mettre en œuvre des actions favorisant la biodiversité à l'échelle de la ville et en particulier au sein de ses projets urbains. En 2025, le déploiement opérationnel de l'ABC permettra de poursuivre la réflexion sur la désimperméabilisation globale des espaces publics, favorisant également la lutte contre les effets des îlots de chaleurs urbains. A titre d'exemple, il est prévu en 2025 la désimperméabilisation des allées des cimetières et l'installation de pas japonais.
- Depuis 2022, le partenariat avec la LPO permet d'ores et déjà l'intégration systémique des nichoirs pour des espèces protégées au sein des bâtiments neufs ou rénovés.
- Pour limiter son impact carbone, la ville soutient depuis de nombreuses années, le développement de la géothermie, en 2024, le réseau a connu une importante extension vers le centre ancien et la ZAC des Carrières et se poursuivra sur les années à venir sur les projets du Plateau 14.
- En 2025, une étude de faisabilité va être lancée par la ville pour étudier la réalisation à terme d'une ferme urbaine et d'un parc de 10 ha en bord de Seine dans un secteur préalablement promis à l'urbanisation (secteur des Vœux).

Les orientations budgétaires 2025 traduisent ainsi la volonté politique municipale de poursuivre son action solidaire et de bouclier social, tout en prolongeant la dynamique urbaine engagée pour offrir aux générations futures une ville durable, ouverte sur son environnement et riche de services publics de proximité.

Je vous invite à en débattre.

Rapport présenté par Imène SQUID